



## Droit en tant que tuteur de ma mère

Par **Fred1365**, le **26/09/2019** à **03:18**

Bonjour, après le décès de notre père il y à 2 ans mon frère et moi sommes tuteurs de notre mère, avec laquelle je vie depuis 20ans

Ce dernier manipule ma sœur et tout 2 envisagent de me mettre dehors et de m'empêcher de rentrer chez ma mère ainsi que de ne pas vendre la maison pour la garder pour eux et leur enfants respectifs que puis je faire, quel recours j'ai ??

Par **Visiteur**, le **26/09/2019** à **10:09**

Bonjour

Rien ne permet - sauf décision de justice - d'envisager la vente d'une maison sans l'accord de la justice si la propriétaire est en vie.

D'autre part, si votre mère disparaissait, vous seriez 3 indivisaires et la majorité des 2/3 l'emporte.

Si vous occupez les lieux, vous devrez une indemnité d'occupation à vos collatéraux.